

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis No 87-2011

Demande de crédit pour la réalisation de l'aménagement du tronçon intermédiaire de l'avenue de la Gare

La commission est composée de

Messieurs Michel Ansermoz
Patrick Bréchon, rapporteur
Robert Damond
José-Manuel Dos Santos
Pierre Hunziker
Carmelo Nicolo
Bertrand Peter, président

La commission s'est réunie le 27 avril 2011. Mme. Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale, et M. Serge Gambarasi, chef du Service technique, ont pris part à la première partie de la séance. La commission les en remercie et leur sait gré de leurs explications et de leurs réponses à ses questions.

Documents reçus en séance :

- Plan n° 2494-223 du 09.03.2011 (voir annexe)
- PV n° 2557-05 de la séance du 23.03.2011

Le projet

M. Gambarasi précise que le projet présenté a été accepté par le Conseil le 9 juin 2009 (préavis N° 65) et que le présent préavis concerne sa réalisation.

La commission s'est préoccupée toutefois du diamètre extérieur du « minigiratoire » Sud (18 m.) qui ne permet pas le rebroussement des poids lourds, ni le passage d'un bus dans le sens chemin de Jolimont/avenue de la Gare et vice-versa. La commission a compris que tout diamètre supérieur nécessiterait des emprises sur le domaine privé et retarderait l'exécution.

La commission relève que la participation de Migros (50%) pour un agrandissement de ce giratoire à 22 m. est limitée dans le temps par une convention (10 ans dès l'ouverture du centre commercial).

La commission a noté que :

- les réseaux d'eaux usées/claires et de gaz ont été remplacés en 2003-2004.
- l'éclairage public est prévu d'être remplacé.

Réalisation

La commission a noté :

- que la Municipalité souhaite réaliser les 2 giratoires avant l'ouverture du chantier du centre commercial prévue en février 2012.
- que la mise en soumission a été faite selon les procédures pour marché public.
- que le devis détaillé a été établi sur la base des prix de l'entreprise la meilleur marché.
- que le revêtement final des giratoires (tapis de finition) sera réalisé une fois le chantier du centre commercial terminé.
- que les bordures seront exécutées en pierre naturelle.
- l'ordre de démarrage des travaux suivant (sous réserve des oppositions/recours) :
 1. Giratoires PM 87
 2. Chantier Migros
 3. Avenue de la gare PM 87/86 + Giratoire PM 86
 4. Giratoire Général Guisan/4 communes (PM à venir)
 5. Rodeo II
 6. Grand-Rue

Aspects financiers

La commission constate que le coût des travaux pour les 2 giratoires a augmenté de 30% entre le PM 65 (Fr.1'190'000.—) et le PM 87 (Fr.1'558'500.—). Pour mémoire, les coûts avancés dans le PM 65 étaient estimés à plus ou moins 20%.

Cette augmentation provient essentiellement :

- des travaux d'infrastructure, remplacement de la fondation de la chaussée rendue nécessaire suite à une analyse du sous-sol.
- du choix des matériaux utilisés, pierre naturelle au lieu de béton préfabriqué.

Ce surcoût sera reparti de la manière suivante : environ 75% pour la commune / 25% pour Migros.

La commission a noté :

- qu'un montant de Fr.179'000.— (10%) est intégré au devis pour des travaux divers et imprévus.
- que la participation Migros de Frs.28'000.— pour le PM 65 est intégrée dans le devis général du présent préavis.
- que la participation de Migros sera adaptée au coût effectif final de l'opération.

Voeu

En raison de la circulation intense qui sera générée par les travaux, la commission émet le vœu que la Municipalité dépose dans les meilleurs délais un préavis pour la réalisation de l'avenue Châtelain en double sens et du giratoire Châtelain/Grand-Rue, dans le but réaliser ceux-ci en même temps que les 2 giratoires du présent préavis (voir plan annexé).

Conclusions

En conclusion, la commission à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis No 87 de la Municipalité du 3 mars 2011,

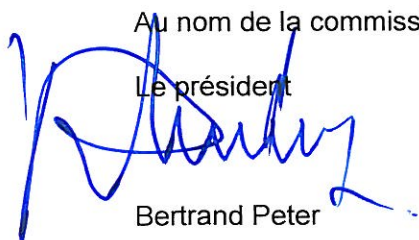
Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à entreprendre l'aménagement de l'avenue de la Gare selon le projet mis à l'enquête.
2. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr.2'229'000.— TTC (préavis N° 65 déduit) pour la réalisation de ces travaux; la participation de la Société coopérative Migros Vaud est à déduire, à savoir Fr.1'112'750.—.
3. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 4300.5010.13, intitulé « Travaux aménagement tronçon – Avenue de la Gare », après déduction d'une participation de Migros Vaud de Fr.1'112'750.—.
4. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans.

Au nom de la commission

Le président



Bertrand Peter

Le rapporteur



Patrick Bréchon

Rolle, le 4 mai 2011

Commune de Rolle

Avenue de la Gare
tronçon Grand-cue - giratoire Général Guisan
Avenue Châtelain

PROJET D'AMÉNAGEMENT
N° 2017-01-01
Date de l'étude : 15/01/2017
Ech. 1:500
Rôle : 65/87

